

## Faculté des sciences économiques, sociales et politiques



### Mineure en sociologie et anthropologie

#### Objectifs

La mineure en sociologie et en anthropologie vise à offrir des compétences d'analyse sociale et culturelle rigoureuses. Elle offre une formation aux méthodes de recherche les plus traditionnelles et les plus innovantes en sciences sociales et introduit aux concepts fondamentaux de la discipline.

#### Conditions et critères d'accès

Tous les étudiants du baccalauréat sont admis à la formation. La mineure en Sociologie et en Anthropologie est recommandée aux étudiants qui cherchent un complément de formation de base en sciences humaines et qui désirent comprendre les transformations contemporaines des sociétés humaines.

#### Formations accessibles au terme de la mineure

- Accès direct au Master en Sociologie ou au Master en Anthropologie pour les bacheliers en Sciences politiques et les bacheliers en Sciences humaines.
- Accès sous conditions pour les autres bacheliers (en accord avec le responsable du programme) : il sera tenu compte de l'ensemble des enseignements ayant composé le baccalauréat de l'étudiant, et, en cas de pré requis manquants, ceux-ci pourront être ajoutés au programme du Master en Sociologie ou du Master en Anthropologie (maximum 15 crédits).

#### Structure détaillée

##### Cours obligatoires (16 crédits)

<u>ESPO1113</u>	Sociologie et anthropologie des mondes contemporains[60h] (6 crédits)	Jean De Munck Matthieu de Nanteuil-Miribel Bernard Francq
<u>COPS1213</u>	Concepts et théories en sociologie et en anthropologie[60h] (6 crédits)	Olivier Servais Bernadette Wynants
<u>POLS1316A</u>	Histoire des débats en sociologie et en anthropologie : partim I[45h+15h] (4 crédits)	N.

*Le cours de Sociologie et anthropologie I doit être suivi avant Sociologie et anthropologie II et avant Histoire des débats en sociologie et en anthropologie.*

##### Cours additionnels (14 crédits parmi...)

<u>POLS1316B</u>	Histoire des débats en sociologie et en anthropologie : partim II[45h+15h] (4 crédits)	N.
<u>POLS1225</u>	Anthropologie sociale et culturelle[30h] (3 crédits)	Robert Deliège
<u>COPS1122</u>	Anthropologie de la communication[30h+10h] (4 crédits)	Gérard Derèze Alain Reyniers
<u>POLS1315</u>	Chaire Jacques Leclercq : sociologie[15h] (2 crédits)	N.
<u>POLS1325</u>	Chaire Jacques Leclercq : anthropologie[15h] (2 crédits)	N.
<u>COPS1212</u>	Collecte et analyse des données qualitatives[30h+20h] (5 crédits)	Marie Verhoeven
<u>POLS1221</u>	Analyse des données quantitatives[30h+20h] (5 crédits)	Jacques Marquet
Un cours parmi les trois suivants :		
<u>POLS1326A</u>	Séminaire pratique de recherche en sociologie et en anthropologie I[40h+20h] (8 crédits)	N.
<u>POLS1326B</u>	Séminaire pratique de recherche en sociologie et en anthropologie II[40h+20h] (8 crédits)	N.
<u>POLS1326C</u>	Séminaire pratique de recherche en sociologie et en anthropologie III[40h+20h] (8 crédits)	N.

*La participation au(x) Séminaire(s) pratique(s) de recherche en sociologie et anthropologie implique(nt) d'avoir suivi antérieurement un des deux cours d'Analyse des données (qualitatives ou quantitatives) ou un cours jugé équivalent.*

#### Pour les étudiants suivant les programmes HUSO1BA et SPOL1BA

##### Cours obligatoire

<u>POLS1326</u>	Séminaire pratique de recherche en sociologie et en anthropologie[40h+20h] (8 crédits)	Daniel Bodson Alain Reyniers Luc Van Campenhoudt
-----------------	--	--

Les étudiants de HUSO1BA doivent dans ce cas opter obligatoirement pour le séminaire pratique de recherche en sciences politiques dans leur majeure.

### Cours de base au choix parmi les suivants (16 crédits minimum) :

<u>POLS1316</u>	Histoire des débats en sociologie et en anthropologie[45h+15h] (8 crédits)	Christian Maroy
<i>Les étudiants de HUSO1BA qui ont déjà suivi la première partie prennent un cours en option à la place.</i>		
<u>POLS1225</u>	Anthropologie sociale et culturelle[30h] (3 crédits)	Robert Deliège
<u>COPS1122</u>	Anthropologie de la communication[30h+10h] (4 crédits)	Gérard Derèze Alain Reyniers
<u>POLS1315</u>	Chaire Jacques Leclercq : sociologie[15h] (2 crédits)	N.
<u>POLS1325</u>	Chaire Jacques Leclercq : anthropologie[15h] (2 crédits)	N.
<u>COPS1311</u>	Philosophie sociale[30h] (3 crédits)	Jean De Munck
<u>COMU1211</u>	Information et communication : approche sociologique[30h+10h] (4 crédits)	Benoît Grevisse

### Cours au choix parmi les suivants (6 crédits minimum) :

<u>SPED1215</u>	Genre et sociétés[30h] (3 crédits)	Catherine Gourbin Isabel Yépez Del Castillo
<u>SPED1221</u>	Interactions entre population, environnement et développement[30h] (3 crédits)	Bruno Schoumaker Dominique Tabutin
<u>SPED1212</u>	Analyse du développement[30h] (3 crédits)	Frédéric Lapeyre Isabel Yépez Del Castillo
<u>SPED1213</u>	Enjeux contemporains du développement : une approche comparative[30h] (3 crédits)	Bichara Khader
<u>SPED1214</u>	Enjeux et défis démographiques du 21ème siècle[30h] (3 crédits)	Dominique Tabutin Eric Vilquin

## Informations pratiques

### Inscription à la mineure

#### 1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Responsable académique: C. de Visscher

Personne de contact : Ch. Herman (POLS) c.herman@pols.ucl.ac.be

Modalités d'inscription: SESP (ESPO)

1er cycle

#### 2. Admission à la mineure

Non pertinent

#### 3. Inscription à la mineure

Dès l'inscription en BAC12, l'étudiant va s'inscrire à l'option sur le site web : <http://www.uclouvain.be/optionbac>

En BAC13, l'étudiant est inscrit automatiquement à la mineure à laquelle il était inscrit en BAC12.

#### 4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription au BAC12 disponible sur le web.

#### 5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études de sa faculté d'origine.

### Horaire des cours

#### 1. Consultation de l'horaire des cours

<http://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

#### 2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de BAC12, l'étudiant établit son horaire de BAC12 et de BAC13 en tenant compte des horaires de la mineure.

Si il y a conflit d'horaire, plusieurs solutions sont possibles :

- Reporter des cours :

En cas de conflit en BAC12 (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut **demander à reporter** un des deux cours à l'année suivante, en tenant compte des séquences de cours (pré requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option chaque année. Chaque année d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux années de manière optimale de façon à acquérir, pour le BAC13, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi

l'équilibre du programme des deux années.

- *Anticiper des cours :*

En cas de conflit en BAC13 (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option chaque année. Chaque année d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux années de manière optimale de façon à acquérir, pour le BAC13, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses anticipations de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux années.

- *Assumer le conflit :*

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et dès lors ne pas être présent au cours.

Quand l'étudiant ne peut assister au cours, il doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

- *Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit :*

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus). L'étudiant doit demander l'accord préalable au conseiller aux études pour le choix de ce cours équivalent.

- *Personnes de contact :*

Conseillère aux études : Cécile Delannay delannay@sesp.ucl.ac.be

Déléguée à l'information : Frédérique Rotsaert, rotsaert@sspo.ucl.ac.betel. : 010474996

## **Formulaire d'inscription aux activités de la mineure**

### **1. Information sur les pré-requis**

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

### **2. Inscription aux activités du programme de la mineure**

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure au moyen d'un formulaire ad-hoc. Celui-ci doit être remis au secrétariat de la faculté d'origine de l'étudiant.

**Pour les étudiants en BAC2**, le formulaire d'inscription aux activités de l'option est disponible sur le site WEB :

<http://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

**Pour les étudiants en BAC3**, le formulaire individualisé d'inscription aux activités de la mineure sera disponible dans le courant de la semaine du 25 septembre *dans votre boîte aux lettres (e-mail)* de la messagerie UCL. Pour rappel, l'adresse de votre boîte aux lettres électronique UCL est indiquée sur votre carte d'étudiant et sur le document reçu lors de votre demande d'inscription et reprenant votre identifiant global UCL, vos code PIC et PUC et votre e-mail. Si vous ne trouvez pas ce formulaire dans votre boîte aux lettres électronique, adressez votre demande au secrétariat de votre majeure. Le formulaire complété doit être remis au secrétariat de la faculté d'origine (majeure) de l'étudiant. Ce secrétariat inscrit les activités (aux cours) de l'option en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

### **3. Obtention du "visa" du responsable de la mineure**

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande de "visa".

## **Supports disponibles**

### **1. Informations sur le service cours**

Les informations utiles seront données au cours

### **2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité**

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

## **Organisation des examens**

### **1. Inscriptions aux examens**

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

### **2. Consultation des horaires d'examens**

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site WEB : <http://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>